



Sommaire

L'Edito

N°1

L'Edito
Pas de chèque en blanc
Page 1

Après la fusion DGI – DGCP il nous est apparu nécessaire de redonner des couleurs à notre journal en essayant de donner la parole au plus grand nombre.

Infos en bref : Jour de Carence, une attaque inadmissible pour les fonctionnaires
Page 2

Faire de ce journal une tribune où la plume y est libre, dans le respect de chacun et de chacune. Faire partager des points de vues, susciter le débat, créer des polémiques, mais aussi vous informer, vous alerter sur des sujets d'actualités.

Ce journal est le votre, faites le vivre, faites le circuler, venez y participer.

Hors Sujet : Indignation
Page 3

PAS DE CHEQUE EN BLANC, ENCORE ET TOUJOURS LA MOBILISATION !

Le Flamboyant Lontan
L'affaire DURAND
Page 3

Le temps des élections est passé. La CGT et la CGTR avaient clairement appelé les électeurs à en finir avec la politique antisociale et méprisante envers les salariés menée par SARKOZY et sa clique. Jamais les salariés, les services publics et les emplois publics n'auront été attaqués aussi violemment qu'au cours du quinquennat qui vient de s'achever.

Carton Rouge :
Page 4

De ce point de vue l'objectif a été atteint et la défaite de la droite, porteuse des intérêts de la haute finance, est cuisante.

La Palme du Flamboyant
Page 4

Est-ce pour autant que nous allons signer un chèque en blanc à la nouvelle majorité ? Sûrement pas !

Le Saviez-vous :
Pourquoi la couleur Jaune ...
Page 4

Les annonces du nouveau gouvernement, malgré une volonté d'apaisement affichée lors du forum social des 9 et 10 juillet dernier, ne sont pas de nature à nous rassurer.

Le Quizz ... Testez vos connaissances
Page 4

Si la funeste RGPP a été officiellement abandonnée, la CGTR- Finances publiques déplore que plusieurs éléments de la lettre de cadrage de Maignon soient en totale contradiction avec cette annonce et témoignent davantage de la continuité des politiques régressives antérieures que de la voie ouverte au véritable changement

Les contributions pour ce numéro:

Thierry DONADIO
Pierrick OLLIVIER

-pertes sèches d'emplois aux Finances évaluées à 2,5% des effectifs globaux soit 3000 postes liquidés chaque année à venir.

-baisse des crédits de fonctionnement alloués dans les services;

-mise en concurrence dans l'attribution des moyens entre les ministères qualifiés de prioritaires et ceux qui ne le seraient pas. Le ministère des Finances, et donc la DGFIP, font partie de ces laissés pour compte.

A cette série de contentieux s'ajoute par exemple l'absence de réponses sur la suppression du jour de carence, que subissent déjà des dizaines d'agents à La Réunion.

La situation désastreuse des services publics à La Réunion, et notamment aux Finances publiques (un agent pour 1000 habitants, contre un agent pour 500 en métropole), ne saurait supporter une nouvelle vague de suppression d'emplois.

Toutes contributions sont les bienvenues. Ce Journal est aussi le votre et ne vivra que tant qu'il y aura matière à s'indigner,

C'est au contraire d'un plan de rattrapage des effectifs dont nous avons besoin, en rapport avec les charges réelles de travail et les besoins de la population réunionnaise. Le nombre croissant des interventions syndicales auprès de la direction pour évoquer des problèmes individuels ou collectifs témoigne de la souffrance au travail qui se développe inexorablement dans nos services depuis la fusion.

Nous devons aussi être extrêmement vigilants face aux éventuelles attaques contre la rémunération des fonctionnaires réunionnais, au delà du « baroud d'honneur » pathétique d'un vieillard revanchard, aigri par l'accumulation des échecs, des défaites et des désaveux.

Les raisons de se mobiliser sont multiples. Plus que jamais les personnels ont besoin d'un syndicat fort et combatif. Rejoignez la CGTR-Finances publiques pour amplifier le rapport de force et imposer d'autres choix, dans l'unité syndicale la plus large possible.

Pierrick OLLIVIER

Les Infos en Bref

Journée de carence : une attaque inadmissible contre les fonctionnaires

Instaurée par l'article 105 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 (loi de finances 2012), cette disposition est applicable dans toute la fonction publique depuis le 1er janvier 2012. Présentée comme une mesure d'équité envers les salariés du privé, il s'agit en réalité d'un acte politique de démagogie anti-fonctionnaire.

Contrairement aux dispositions de nombreuses conventions collectives et à certains accords d'entreprises couvrant la grande majorité des salariés, il n'est pas possible pour les administrations de s'exonérer de cette mesure qui vise les agents publics, et stigmatise les plus fragiles.

Cette mesure s'applique depuis juin 2012 à la DGFIP, avec un effet rétroactif au 1er janvier. De nombreux collègues en sont victimes avec parfois 4 ou 5 jours prélevés. Elle génère un surcroît de travail pour les services gestionnaires mis à mal par le poids des suppressions d'emploi, dont ils se seraient volontiers passés.

Cette charge de travail sera d'ailleurs alourdie considérablement par les opérations de régularisation qu'elle va engendrer :

- Les accidents de service ou du travail, les maladies professionnelles, le positionnement en congés de longue maladie et de congés de longue durée ne doivent pas donner lieu à la retenue de la journée de carence du fait de leur nature. Cependant, leur reconnaissance n'intervenant qu'a posteriori, il faudra alors procéder au remboursement des sommes indument précomptées auprès des agents concernés.
- Certaines primes ne sont pas mensualisées, il faudra donc procéder à leur retenue de façon rétroactive au moment de leur liquidation.

Pour la CGT, la combinaison de ces opérations va générer des erreurs qui vont pénaliser tout autant les agents que les services concernés, et leur multiplicité fera que cette mesure n'engendrera aucune économie.

Faute d'emplois en nombre suffisant ce seront d'autres tâches qui seront ainsi délaissées. Par ailleurs, les contestations et explications en découlant accentueront encore cette situation. Pire, ce surcroît de travail inutile pour les services gestionnaires augmentera de façon indirecte les coûts de gestion.

La CGT considère également que la retenue pour jour de carence constituera un manque à gagner important pour la sécurité sociale puisqu'aucune retenue au titre des cotisations ne pourra se faire sur les sommes précomptées aux agents.

Les rencontres des syndicats avec les représentants du nouveau gouvernement n'ont à l'heure actuelle permis aucune avancée sur ce sujet, et nous devons maintenir la pression pour obtenir l'abrogation de cette mesure inique.

SIGNEZ LA PETITION CONTRE LA JOURNEE DE CARENCE SUR LE SITE DE LA CGT-FINANCES PUBLIQUES :

<http://www.financespubliques.cgt.fr>

Hors Sujet

C'est plus que jamais d'actualité.



N'en déplaise aux fâcheux fachos de journalistes (ou prétendus comme tels) et autres politiques, qui l'invite à s'occuper des choses de "son age" (n'est ce pas Monsieur FERRY ?) c'est bien un gramoune de 90 ans qui en 32 pages à peine arrive encore à nous étourdir et tel un coup de pied au c... nous invite à nous "indigner".

Si vous trouvez cela naïf ou gentillet "messieurs les censeurs" et bien allez faire un tour en Espagne, en Grèce, aux États Unis vous y entendrez à chaque fois dans la langue du pays la traduction du verbe « s'indigner »

"Indignez-vous" de Stéphane HESSEL (3€, Indigène éditions, diffusion Harmonia Mundi)

Le Flamboyant lontan

En août 1910, le syndicat corporatiste des charbonniers affilié à la CGT lance une grève illimitée

Les mots d'ordre sont la lutte contre l'extension du machinisme, contre la vie chère, pour une hausse des salaires et le paiement des heures supplémentaires.

Pour faire face à ce mouvement, les compagnies portuaires et maritimes havraises décident d'embaucher des hommes qu'elles paient trois fois plus cher, anti-grévistes, surnommés les «renards» par les ouvriers en grève.

Dongé, un anti-gréviste notoire (un jaune), meurt des coups reçus lors d'une bagarre d'ivrognes.

Le patronat local, décidant de tirer profit de cet événement, trouva et paya des témoins pour affirmer à la police et à la presse que la mort de Dongé avait été votée en assemblée générale des grévistes. Durand et plusieurs de ses camarades furent arrêtés. Les charbonniers reprirent le travail sans avoir rien obtenu.

Jules Durand est arrêté le 11 septembre 1910 sous le chef d'inculpation suivant : incitation et complicité de meurtre.

Le procès commence le 10 novembre 1910 à la cour d'assises de Rouen. (Un des avocats de Durand sera René Coty, futur président de la Quatrième République).

Le 25 novembre, le verdict tombe Jules Durand est condamné à mort. Pris d'une crise de nerfs à la fin du procès, Jules Durand commence à perdre la raison (il ira 40 jours à l'asile).

Cet épisode de la lutte de classe prend alors une tournure nationale.

Le lundi suivant le verdict, des milliers de travailleurs, et pas seulement des charbonniers, débrayaient au Havre et se rassemblaient pour exiger la révision du procès.

La CGT entame alors une campagne en ce sens, ponctuée de meetings et de manifestations dans toutes les villes de France.

La peine de Jules Durand fut finalement ramené à 7 ans de réclusion, mais ce verdict ne satisfait personne et la mobilisation ne faiblissant pas il est finalement libéré le 16 février 1911. Mais très affaiblit et affecter devant cette injustice, il dut être interné et il finit ses jours dans un asile psychiatrique.

La justice ne le réhabilita pleinement qu'en 1918.

Ah juste un détail ... Aucun patron du Havre, aucun juge, aucun accusateur rétribué ne fut jamais inquiété.

Mais bien sur cette conclusion ne choquera personne.

Pour les camarades que cela intéresse lire "Boulevard Durand" d'Armand SALACROU ou bien encore "les quais de la colère" de Philippe HUET.

Le Saviez - vous ?

Sur la couleur jaune.

En 1899, à Monceaux-les-Mines, un syndicat « indépendant » s'oppose à une grève des mineurs.

Ses membres se réunissent dans un café et sont bientôt assiégés par les grévistes qui brisent la devanture du bistrot. Pour continuer à se réunir, les non-grévistes remplacent les vitres par du papier jaune (dont le patron détenait un stock, (on n'a jamais su pourquoi).

Ainsi, la couleur jaune va être associée aux briseurs de grève.

Par la suite un syndicat prendra le nom de « jaune » va s'assumer comme tel : il va recevoir des subsides patronaux, publier un journal (« le Jaune »), recruter jusqu'à 100 000 adhérents en 1912, mais virer de plus en plus à droite et à l'extrême droite et par conséquent périlcliter pour finalement se transformer en groupuscule fasciste après la guerre de 14-18.

CARTON ROUGE



Au sénateur Paul Verges qui, une fois de plus, jette les fonctionnaires réunionnais en pâture à la vindicte populaire. Par contre aucune réaction publique de ce même sénateur face aux exactions des "patrons voyous" qui ne veulent plus payer leurs cotisations sociales ni leurs impôts, soutenus par les chambres consulaires.

Le QUIZZ

1- En quelle année a été créée la CGT ?

1895

1920

1946

2- En quelle année a été créée la CGTR ?

1936

1948

1968

Réponses

2- 1968
La CGTR a été créée en 1968, lors d'un congrès tenu à la Plaine des palmistes et regroupant les syndicats CGT des cheminots, des dockers et des haleurs de pioche.

1- 1895
la CGT (Confédération Générale du Travail) est née en 1895, au congrès de Limoges. C'était alors le premier syndicat de salariés en France.

Les Palmes du Flamboyant



A notre Directeur régional, qui affirme dans les médias "qu'il ne manque pas de personnel à la DRFiP de La Réunion", mais qui dans le même temps décide de fermer des postes l'après-midi faute de personnel.

Bulletin d'Adhésion

Et maintenant agissons ensemble. Venez nous rejoindre pour la défense de valeurs qui sont aussi les Vôtres.

Nom : Prénom :

Grade :

Indice :

Temps partiel :

Lieu d'affectation :